Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260320-20260310_03-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

DÉCISION 20260310_03

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE, DE MOBILIER, D'ACQUISITIONS POUR LA MÉDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE DE CONCARNEAU

Le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération,

> **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
> **Considérant** l'avis favorable de la commission culture, communication, multimédia, réunie le 27 janvier 2026,
> **Vu** la délibération n° 20200723_05 en date du 23 juillet 2020, portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour « solliciter les subventions pour les projets menés par CCA, tant en fonctionnement qu'en investissement, et valider les plans de financements afférents à ces demandes, lorsque l'opération a été préalablement validée en conseil communautaire et lorsque le plan de financement ne vise qu'à faire apparaitre une modification à la hausse du montant total des subventions demandées »

Décide :

ARTICLE 1 •

CCA est éligible à un subventionnement de la DRAC dans le cadre du dispositif de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques) pour l'achats de matériel informatique, de mobilier et d'acquisitions. La médiathèque communautaire de Concarneau répond aux conditions minimales de surface par habitant (0,07m²/habitant).

Les critères suivants permettent en outre de solliciter une bonification du taux de subventionnement :

- Mise en réseau des médiathèques communautaires (Délibération 12/05/2016 et 15/12/2016)
- Offre de services au public diversifiée : navette documentaire, services en ligne (réservations, ressources numériques…)
- Personnel qualifié
- Schéma d'accessibilité (Décision 20240418_15)
- Un projet architectural favorisant l'hybridation des publics

Afin de créer et de renouveler les fonds, les acquisitions de nouvelles collections physiques (imprimés, CD, DVD, jeux vidéo, etc.) et dématérialisées sont programmées dès l'exercice budgétaire 2026.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260320-20260310_03-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Les subventions sollicitées auprès de la DRAC sont donc les suivantes :

Concarneau	Montant HT	Montant TTC	taux	Montant sollicité	Financement CCA
Acquisitions	37 800 €	40 000 €	35%	**13 230 €**	24 570 €
Informatique	80 000 €	100 000 €	40%	**32 000 €**	48 000 €
Mobilier	200 000 €	240 000 €	35%	**70 000 €**	130 000 €

ARTICLE 2 •

Le Directeur Général des Services de Concarneau Cornouaille Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait en un exemplaire original • Concarneau, le 10 mars 2026

Notifié à : Monsieur le Préfet